

Créations d'emploi : le Département aide quatre entreprises de l'Eure

Quatre entreprises de l'Eure bénéficient de subventions votées par la commission permanente de janvier dans le cadre du dispositif "aide régionale à l'emploi" pour un montant total d'aide départementale de 173 200 €. Elles sont basées à Val-de-Reuil, Criquebeuf-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Bailleul et Le Neubourg et les aides concernent au total 61 emplois dont 4 emplois dits "défavorisés".

L'Aide Régionale à l'Emploi est un dispositif inscrit au contrat 276, dont l'objectif est d'encourager la création d'emplois haut-normands dans les entreprises sur tout le territoire régional, de soutenir le développement significatif de l'entreprise, d'accompagner l'emploi durable (création nette de CDI) et de favoriser l'insertion des publics défavorisés et handicapés.

L'aide se décline en trois volets existents, cofinancés par la Région et les Départements : création, développement et insertion.

ARE création

Elle concerne les entreprises en création ou en reprise, avec un seuil minimum de création de 10 emplois sur 3 ans.

ARE création – volet insertion

Le volet insertion concerne les entreprises en création ou en reprise et recrutant des "travailleurs défavorisés" ou handicapés en CDI au sens de la réglementation européenne.

ARE développement

Cette aide s'adresse aux PME de plus de 2 ans d'existence qui créent sur 2 ans au moins 3 emplois à durée indéterminée.

ARE développement – volet Insertion

Le volet insertion est les entreprises recrutant des "travailleurs défavorisés" ou handicapés, au sens de la réglementation européenne.

() Le terme de "travailleur défavorisé" au sens européen s'applique notamment à toute personne qui n'a pas exercé d'activité régulière rémunérée au cours des six derniers mois, ou bien n'a pas atteint le niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou obtenu des qualifications professionnelles, ou bien a plus de 50 ans, ou bien vit seule et a à sa charge une ou plusieurs personnes.*

Les entreprises aidées

*Val-de-Reuil : **Sarl Biotropica** (parc de loisirs et zoologique). Création de 30 emplois (60 000 €).*

*Criquebeuf-sur-Seine : **Société d'Armatures spéciales** (fabrication d'articles métalliques). Création de 11 emplois (39 600 €).*

*Saint-Pierre-de-Bailleul : **Le Pétrin du Goulet** (boulangerie-pâtisserie). Création de 10 emplois (36 000 €).*

*Le Neubourg : **Sarl ALTV** (transports de marchandises). Création de 6 emplois (21 600 €) et création de 4 emplois "défavorisés" (16 000 €).*